

COMPAGNIE DES MINES DE NICKEL RÉUNIES

Échos industriels universels

Paris

Compagnie des mines de nickel réunies

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 juillet 1912)

Compagnie des mines de nickel réunies, au capital de 1 million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. dont, 8.750 d'apport, attribuées à la Consolidated Nickel Mines Limited. Siège social à Paris, 82, boulevard Haussmann. Conseil d'administration : MM. J. Conchie, D. Naeme, G. Armstrong et W. Mony-Penny.

Paris

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 août 1912)

Compagnie des mines de nickel. — La Compagnie des mines de nickel réunies vient de se fonder à Paris au capital initial de 1 million de francs. Le but de la société est l'exploitation des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie, appartenant à la Consolidated Nickel Mines C° Ltd, de Londres.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 janvier 1913)

Compagnie des mines de nickel réunies. — Siège social à Paris, 82, boulevard Haussmann. Reprise de la Consolidated Nickel Mines Ltd.

AEC 1922/790 — Cie des mines de nickel réunies, PARIS (7^e).

Capital. — Sté an., f. le 17 juin 1912, 1 million de fr. en 10.000 act.

Objet. — Exploitation de mines de nickel.

Conseil. — MM. Chavane, Ballande, baron Jacques de Fenoyl.

AEC 1926/933 — Cie des mines de nickel réunies, 77, rue de Lille, PARIS (7^e).

Capital. — Société anon., fondée le 17 juin 1912, 1 million de fr. en 10.000 actions.

Objet. — Exploitation de mines de nickel.

Conseil. — MM. L. Chavane, A. Ballande, baron de Fenoyl, administrateurs.

[Calédonia](#)

(*La Journée industrielle*, 21 juin 1931)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 8 septembre, en vue d'autoriser le conseil à effectuer divers apports au profit d'une société anonyme nouvelle, tant au

nom de la Société Calédonia qu'au nom de ses filiales : Mines de Nickel Réunies, Mines Nickelifères et du Mont-Do Réunies et Société Minière Calédonienne.

Société des mines nickelifères et du Mont-Dô réunies
Compagnie des mines de nickel réunies
(*Les Archives commerciales de la France*, 28 août 1931)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1931, p. 781)

Transfert du siège du 77, r. de Lille au 5, r. Louis-le-Grand.

PARIS
[Calédonia](#)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1935)

Cette société, au capital de 50 millions, étant devenue propriétaire de la totalité des actions représentant : 1° le capital de 1 million de la Compagnie des mines de nickel réunies ; 2° le capital de 4 millions de la Société des mines nickelifères et du Mont Dô réunies, ces deux dernières sociétés, dont le siège est à Paris, 5, rue Louis-le-Grand, se sont toutes dissoutes et liquidées et les biens composant leur actif sont devenus la propriété de la Société Calédonia.
